

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° .- INTERREG - NOE/NOAH - Contrat de partenariat - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

LE CONSEIL,

Vu l'article 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la note approuvée par le Collège communal du 9 septembre 2016 relatif à la définition des projets verviétois et la définition de la Politique des grandes villes ;

Vu la décision du Collège communal du 8 septembre 2017 approuvant la candidature de la ville dans le projet Interreg Noé/Noah, ainsi que le budget relatif ;

Vu la décision positive du Comité de Sélection du programme INTERREG V A Grande Région le 13 septembre 2018 ;

Vu le contrat de partenariat proposé par le chef de file, le 22 janvier 2019 ;

Considérant l'opportunité de soutenir la création d'une plateforme citoyenne de développement durable ;

Vu l'avis émis par la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements" en sa séance du XX février 2019 ;

Entendu \*\*\*

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE

De ratifier le contrat de partenariat du projet « NOE / NOAH – UN RÉSEAU PARTAGÉ DE RECONNEXIONS ÉCOLOGIQUES INNOVANTES ET CITOYENNES EN GRANDE RÉGION » N° 051-3-07-117